

**Rapport sur la Commission consultative de la petite enfance  
Pour l'AG du PSVG du 7 juin 2021  
Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Ce rapport concerne la première réunion de la Commission à laquelle je participe en tant que représentante du PSVG. Le dernier rapport date de l'année 2019 et il était rédigé par Mme Corinne Goehner-da Cruz, ma prédécesseure.

Une grande partie de la réunion s'est déroulée sous la direction de Mme Kitsos, en tant que conseillère administrative du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, qui s'occupe de tout ce qui concerne la petite enfance en Ville de Genève.

Mme Kitsos commence par inviter les membres de la Commission à remplir avec dévouement le mandat qui leur a été confié et à respecter le secret de fonction. Elle se réjouit de la meilleure collaboration possible entre la Commission et son Département.

La CCPP est composée, d'une part, de membres nommés par le Conseil administratif pour la durée de la législature et, d'autre part, de représentants des groupes politiques au Conseil municipal.

La CCPP émet des préavis et peut formuler des recommandations ou énoncer toute proposition utile concernant la politique de la petite enfance de la Ville de Genève.

Pour cette nouvelle législature, Mme Ovetto Bondi (Ensemble à Gauche) est élue Présidente, et Mme Kumli (UDC), Vice-présidente.

**Enjeux de la politique de la petite enfance**

- L'âge 0-4 ans est une période essentielle pour les enfants et leurs familles. Mme Kitsos signale que l'échec de l'apprentissage de la lecture pour les enfants qui ne parlent pas français à la maison s'est réduit de moitié.
- C'est un service public essentiel pour les familles de toutes origines et conditions. L'éducation préscolaire revêt une importance particulière pour la socialisation, l'éveil aux langues et l'intégration des enfants et familles.
- Renforcer l'intégration des enfants qui ont des besoins particuliers.
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La question de la municipalisation des structures de la petite enfance ou d'une fondation de droit public. Mme Kitsos soutient politiquement la municipalisation. La réforme de la gouvernance de la petite enfance est un réel enjeu qui suppose aussi une charge financière importante pour la Ville.
- Garantir la qualité de la prestation, accroître l'équité d'accès et développer de nouvelles places pour répondre aux besoins des familles.

Des scénarios de cette gouvernance vont être présentés au Conseil administratif avec des évaluations chiffrées.

En réponse à une question posée sur la municipalisation, Mme Kitsos répond que l'impact financier n'est pas le même entre une municipalisation en bloc ou par étape. Le premier est difficile au niveau financier, mais le second pose des problèmes d'inégalité de traitement entre les structures.

### **Présentation par les sociologues du Service de la petite enfance**

Dans la présentation très fournie des deux sociologues (brochure publiée par le Service avec toutes les informations chiffrées), il me semble important de souligner que, malgré la création de nouvelles places, la Ville de Genève se trouve à 80% de taux de couverture des besoins exprimés. Le taux est différent pour chaque secteur. Par exemple, il est particulièrement bas pour le secteur Cité/Eaux-Vives, puisque l'indicateur est proportionnel au nombre de places et qu'il y a peu de places dans ce secteur.

Un projet est en cours sur la planification du nombre des places. Malgré cela, des places manquent à court et long terme. En 2019, il manquait 960 places d'accueil, en 2023, il en manquera 569, tout en tenant compte de l'ouverture des nouvelles structures. D'ici 2029, 411 places seront manquantes.

Il ne faut pas oublier le système des vases communicants: les parents qui manquent de place dans le secteur Cité/Eaux-Vives, par exemple, peuvent mettre leurs enfants dans le secteur Champel/Malagnou.

En conclusion, il y a une nécessité constante de créer des places supplémentaires pour permettre de réduire les inégalités. On notera également une diversité des prestations proposées par le Service de la petite enfance (SPDE) pour répondre aux différentes situations et besoins des familles.

Selon une collaboratrice scientifique du Département, la majorité des demandes concernent les bébés. Les demandes pour les enfants entre 2 et 3 ans représentent aussi une grande partie des cas, puisqu'il s'agit de demandes insatisfaites au moment où les enfants étaient âgés entre 0 et 2 ans. Le taux d'occupation de 95% n'est pas toujours atteint puisque les groupes d'enfants entre 3 et 4 ans sont moins occupés que les autres groupes d'âge.

### **Autres points soulevés**

Une remarque importante a été faite par rapport à la nécessité de places supplémentaires pour répondre à chaque demande. Par exemple, si un des parents est en situation de chômage, l'enfant peut disposer d'une place à un taux déterminé, quand l'autre parent est en recherche d'emploi, mais pas au chômage. Taux qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la famille, sans juger de quel ordre sont ces besoins.

En réponse, la collaboratrice scientifique pointe que si les parents, dans le cas mentionné ci-dessus, attestent de la prise en charge par un conseiller de l'Office régional de placement, ils sont alors considérés comme prioritaires, tout comme les personnes qui travaillent, qui sont au chômage ou en formation.

L'autre point, soulevé par la Présidente de la Commission, est l'accueil des enfants en situation d'handicap. Quel est le taux de couverture des demandes exprimées dans ce sens ? Il nous est signalé, par une collaboratrice du Service, que les SAPPE (structures d'accueil

préscolaire à prestations élargies) ne travaillent pas sur un diagnostic d'enfant en situation d'handicap, mais que les équipes éducatives peuvent faire une demande pour avoir un soutien dans la prise en charge de l'ensemble du groupe et donc indirectement de ces enfants.

Par exemple, l'EVE (espace de vie enfantine) Poisson Rouge a mis en place un pôle inclusif et gère différemment l'accueil des enfants qui ont besoins particuliers. Cette structure compte avec un éducateur spécialisé, mais il faudrait des moyens supplémentaires pour l'égalité des chances en ayant du personnel spécialisé, comme un/e logopédiste ou autre. Le problème, ce sont les ressources à disposition.

Une dernière question portait sur les effets du Covid par rapport à l'impact des mesures sanitaires. Pour l'instant, il n'y a pas assez de recul, mais cela concerne plutôt le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), que le SDPE.

Beatriz Premazzi  
7 juin 2021